

dette partagée que dit la loi

Par **caramel58**, le **03/11/2019 à 20:19**

bonjour

ma fille a cosigné le contrat de logement avec son petit ami de l'époque celui ci ne payait pas le loyer ma fille ce qui est normal c'est retrouvée à payer la moitié de la dette mais par la suite son ami a monté un dossier de surendettement qui a été accepté et le huissier demande à ma fille de payer sa part plus celle de son ami

a t-il le droit d'agir ainsi .merci de votre réponse

Par **ESP**, le **03/11/2019 à 21:08**

Bonjour

Malheureusement pour vous, oui, un créancier veut récupérer son dû et se retourne vers l'autre co-engagé.

Par **P.M.**, le **03/11/2019 à 22:26**

Bonjour,

Il faudrait savoir si la colocataire habite toujours le logement et quand a été signé le bail, ainsi que s'il comporte une clause de solidarité...

Je vous propose [ce dossier](#)...